TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 2 juin 1904

Présidence de M. Sée, vice-président.

L'AFFAIRE SONNEVILLE

Le jugement

Au début de l'audience, le Tribunal a rendu le jugement de l'affaire Sonneville, dont nous avons parlé la semaine dernière. On sait que les deux frères Sonneville, installés teinturiers à Lille, rue Esquermoise, avaient établi dans le Nord et le Pas-de-Calais un grand nombre de succursales, dont la fondation leur avait servi à commettre de graves abus de confiance.

Le jugement établit d'abord le délit de banqueroute simple; il rappelle que le passif s'élève à 700,000 francs, alors que l'actif atteint à peine 25,000 francs; il attribue cette perte à des circulations fictives d'effets de complaisance, à la mauvaise tenue des livres, aux dépenses exagérées, aux moyens ruineux employés pour prolonger leur crédit. Quant aux soixante-dix chefs d'abus de confiance, s'élevant à plus de 50.000 francs, ils sont établis par les débats: les Sonneville promettaient à quantité de gens la gérance de leurs succursales, exigeaient le versement préalable d'un cautionnement qu'ils ne purent jamais restituer; ils le dissipèrent avec le reste.

Il est sans portée, ajoute le jugement, que, depuis l'instruction, pour des motifs que le Tribunal n'a pas à apprécier ni à connaître, un grand nombre de victimes aient retiré leur plainte; le délit n'en reste pas moins formellement établi.

Sur l'application de la peine, il convient de noter que la juridiction répressive doit avoir surtout pour but l'exemplarité salutaire, destinée à éviter le renouvellement de faits aussi graves. Le Tribunal déclare qu'on se trouve en présence d'une faillite désastreuse, qui a surtout atteint et ruiné de pauvres gens et des humbles; il y a donc lieu de frapper rigoureusement les Sonneville et de leur refuser le bénéfice de la loi Bérenger.

En conséquence, le Tribunal condamne Jules et Henri Sonneville chacun à quinze mois d'emprisonnement, sans sursis.

—x—

Intéressante question en matière d'accident de travail

Nous avons relaté les débats de la poursuite pour blessure par imprudence intentée contre M. Henri Ternynck, industriel à Roubaix, et l'intéressante question de droit qui se posait devant le Tribunal.

Dans une usine du boulevard de Fourmies, appartenant à M. Ternynck, une ouvrière de 13 ans eut un doigt pris dans un engrenage en nettoyant à la machine dans une encolleuse; M. Ternynck avait invoqué que sa responsabilité pénale ne pouvait être engagée personnellement, car il n'était pas là et il donnait les instructions les plus formelles pour le respect de la loi dans ses ateliers; c'était la contrefaçon qui, avec l'autorisation au moins tacite du directeur, avait donné cet ordre, accidentellement. Le Tribunal relève dans l'observation du décret de 1893 qui interdit d'employer au nettoyage à la main le tout mineur de 18 ans, une contravention tout d'abord, et le délit de blessures par imprudence.

Il décide que c'est à tort que M. Ternynck a fait plaider la personnalité des peines. Le Tribunal pose en principe, sans donner aucun argument, que chaque chef d'atelier est tenu de veiller à l'observation de la loi dans son établissement, à moins qu'il ne justifie avoir délégué à autrui la direction, et que dès lors tout patron est responsable de ce qui se passe dans son atelier.

En conséquence, M. Ternynck est condamné à 100 fr. d'amende pour blessures par imprudence et à 15 francs d'amende pour infraction aux règlements sur le travail.

—x—

A PROPOS D'AFFICHES. — On sait que des affiches injurieuses et outrageantes pour un grand nombre de personnes d'Armentières furent apposées dans cette commune quelque temps avant les dernières élections municipales. Ces affiches, ces placards ne portaient pas de nom d'imprimeur. Il a été établi que cela provenait de M. Ange Devos, imprimeur à Lille, qui déclara les avoir imprimées sur la commande de M. René Lamarre, administrateur du *Réveil du Nord*.

M. Devos est poursuivi pour n'avoir pas mis de nom d'imprimeur sur ces placards et en outre pour n'en avoir pas effectué le dépôt légal à la préfecture.

Les débats ont été très rapides. M. Devos a reconnu les faits. Il a été, en conséquence, condamné à une amende de 16 francs avec sursis pour omission du nom de l'imprimeur et à une seconde amende de 5 francs pour omission du dépôt légal.

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE. — Charles Veys, 22 ans, couvreur, demeurant à Roubaix, rue de Flandre, était un simple ouvrier qui s'avisa de gagner de l'argent plus aisément qu'en travaillant, par des escroqueries. Il loua, dans un estaminet de la rue Duflot, au n° 20, une petite chambre, et aussitôt il fit imprimer du beau papier à lettres avec en tête: « Quincaillerie, droguerie, articles de ménage, canalisation d'eaux potables et de la Lys, plomberie, entreprise de couvertures en tous genres, 20, rue Duflot, à Roubaix ». Avec ce papier qui permettait de croire à un grand établissement bien posé, tout à fait solvable, il écrivit à de nombreux industriels, dans tous les coins de la France, pour commander divers objets. Il a réussi ainsi à se faire remettre toutes sortes de marchandises, de la colle, de l'encre, des stylographes, des confitures, des conserves, des matériaux en bois, de la cire, de la toile, des huiles, etc. Ses victimes sont un peu de tous côtés: à Neuvéglise, à Apt, à Nancy, à Voiron, à Morez du Jura, à Lyon, à Feuilly (Rhône), à Limoges, à Darville (Meurthe-et-Moselle), etc.

Tout à une fin; un beau jour, en regardant dans le Bottin, un industriel à qui Veys adressait une commande, s'aperçut qu'il n'y avait qu'un seul Veys: Albert Veys, entrepreneur, rue Lebonton; il lui écrivit; c'était le frère de Veys, un honnête commerçant, qui, mécontent et voyant que les agissements de son frère amoindrissaient sa réputation et à son crédit, avertit la police.

Charles Veys fut arrêté; les perquisitions ne firent rien retrouver, il avait tout vendu sans rien payer.

Il est à noter que cet individu n'en est pas à son coup d'essai; il a déjà encouru deux condamnations. La dernière fois, c'était une escroquerie du même genre que celle-ci: Veys avait alors imaginé une « entreprise de toitures en tous genres » à Wasquehal.

Charles Veys est condamné pour escroquerie à quatre mois d'emprisonnement.

GRAVE AFFAIRE D'ABUS DE CONFIANCE. — Joseph Debruyne, 35 ans, acrobate à Tourcoing, est un dangereux repris de justice, déjà condamné trois fois, notamment à un an et un jour de prison pour vol. Dernièrement, étant au service de M. Cornart, gérant d'une maison de Bouxelles, il reçut une somme de 1,056 francs pour la porter à la banque. Le coup était trop beau, il disparut avec la somme; quand on le retrouva, il ne lui restait plus un sou. Invité à dire à quel mobile il avait obéi, Joseph Debruyne ne trouva d'autre explication que celle-ci: il était malade, il avait besoin d'argent pour payer son médecin et son pharmacien. Cette version fait sourire le Tribunal qui, tenant compte des mauvais antécédents de l'inculpé, lui inflige treize mois de prison.

UN ECHO. — Il y a quelques semaines, la police arrêtait à Roubaix un nommé Henri Huys, 42 ans, chiffonnier, sous prévention d'attentat aux mœurs. L'instruction ouverte contre lui de ce chef a été close par une ordonnance de non-lieu; mais dans l'intervalle, on a découvert que cet individu avait été expulsé de France, à la suite de condamnations pour vol et pour affaires de mœurs. Pour infraction à cet arrêté d'expulsion qui remonte au mois de février 1902, Henri Huys encourt un mois de prison.

BIZARRE HISTOIRE. — Le 16 avril dernier, vers deux heures de l'après-midi, M. Louis Haman, journalier, demeurant à Wasquehal, hameau du Triez, se promenait tranquillement dans la rue quand un individu qu'il ne connaissait nullement, s'élança sur lui, le saisit à la gorge, et le menaça de son couteau ouvert. Par bonheur, M. Haman se défendit énergiquement; à ses appels: Au secours! A l'assassin! on accourut et l'individu prit la fuite. C'est un nommé Gustave Delforterie, 19 ans, rattacheur à Marcq-en-Barœul. Il met sur le compte de l'ivresse son acte regrettable et M. Haman lui-même déclare qu'il avait fait comme fou. L'ivresse aurait pu néanmoins avoir des conséquences beaucoup plus graves. Quinze jours de prison avec sursis à Gustave Delforterie.

OBSCURITÉS. — C'est bien le cas de parler d'obscurités, quand on est en pleine nuit, dans la nuit du 11 au 12 avril, vers onze heures du soir. Tout à coup, des pierres volèrent dans les vitres de M. Jules Vandeputte, tisserand et cabaretier, à Halluin, section du Bois. Les carreaux volèrent en éclats. On avait soupçonné Auguste Strobbe, 27 ans, liseur, et Théophile Vannieuwenhuyze, 25 ans, tisserand, qui nient. Ils sont acquittés.

ENTRE AMIS. — Joseph Vandecayzeele, 30 ans, peintre à Tourcoing, rue Nationale, vivait avec une femme, Rachel Mais, cabaretière, 7, rue Sainte-Barbe. Le mercredi 6 avril, dans l'après-midi, vers trois heures, à propos d'une légère discussion, Vandecayzeele porta à son amie un coup de poing en pleine figure. Aujourd'hui, ils sont réconciliés et Vandecayzelle s'en tire avec 16 francs d'amende et le sursis.

ABONNÉ. — Jules Charles, employé de commerce à Roubaix, voyageait ces temps derniers de Roubaix à Lille: un beau jour, à l'arrivée à Lille, passant devant le contrôle de la sortie, il déclara tranquillement en passant: « Abonné! » Le contrôleur l'arrêta et lui demanda sa carte d'abonnement: Charles continua sa route en faisant semblant de montrer une carte et en sortant de sa poche son portefeuille, mais le contrôleur ne se contenta pas de cela, il voulut voir et... ne vit rien. Charles fut obligé d'avouer qu'il n'était pas abonné du tout; il n'avait pas eu le temps, dit-il, de prendre son billet. Procès-verbal a été rédigé contre lui pour infraction à la police des chemins de fer et le Tribunal condamne Jules Charles à 25 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Etant ivre, Alphonse Naessens, 29 ans, aide-maçon à Marcq-en-Barœul, a injurié et frappé le garde Vanvooren: huit jours de prison et 5 francs d'amende. — Aloise Baert, tentative de vol, vingt jours. — Marie Gammelin, 51 ans, ménagère à Roubaix, vol, quinze jours.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du 2 juin

Président: M. PETIT, juge de paix

Ministère public: M. LACHÉ, commissaire de police

LA LOI SUR LE TRAVAIL. — Après la lecture des conclusions faites par Me Dhelbennes, au nom de MM. Lefebvre et Lustin, conclusions tendant à expertise au sujet des contraventions aux lois sur le travail, relevées à la charge de ces industriels, le Tribunal a, dans un premier jugement, nommé M. Gilet, inspecteur du travail à Lille, comme expert.

Sa mission consistera à dire: 1° si au 24 mars 1904, les rendeurs *self-acting* étaient bien munis des appareils de recouvrement d'engrenages, seuls connus à cette date; 2° si les flocons de laine dégagés par les effilocheuses ne constituent pas les poussières visées dans l'art. 6 du décret du 10 mars 1894, et 3° si la chaîne de Galle nettoyée à la marche par une ouvrière, a un mouvement tellement lent qu'on peut l'assimiler à l'immobilité.

L'affaire est renvoyée à l'audience qui suivra le dépôt du rapport de l'expert.

LES INDUSTRIES INSALUBRES. — Mme veuve B... négociante en déchets, est inculpée d'avoir pas s'être conformée complètement aux prescriptions préfectorales, réglementant les conditions de salubrité publique, dans lesquelles devait s'exercer son industrie. Mme B... est condamnée à 1 franc d'amende. La fermeture immédiate de l'établissement est ordonnée.

— Une brasserie coopérative de Roubaix est dans le même cas. En vain, un de ses administrateurs explique qu'on y a effectué les plus urgents des travaux prescrits et que les autres vont être incessamment commencés, le Tribunal condamne le gérant à 1 franc d'amende et ordonne également la fermeture de l'établissement.

L'IVRESSE. — 1 franc d'amende à Rotru Augustin, Dunont Anselme, Ghesquière Emile, Verjoort J.-B., Bourgois Léon, Bocquet François, Croes Henri, Delager Amédée, Fourneaux André, Lebrun Henri, Lejeur Jules, Martin Louis et Pollet Pierre; 5 francs et un jour de prison au récidiviste Calurien Adolphe.

LES VIOLENCES. — Deux journées de travail à Huvenne Alexandre; trois jours de travail à Dumont Maria; une journée à Degouy Sylvie; deux journées à Vanhove Henri; trois journées à Droedeers Albert, et une journée à Burbotte Marie. — Julia Buron est relaxée du chef de violences et le Tribunal ne déclare mal fondé une plainte pour injures déposée contre Maria Dumont.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour avoir laissé divaguer leurs chiens: 1 franc à Merlard Edouard, Labeys Gustave et Wallays Hortense. — 1 franc à B... J. B. et Huvenne Alexandre, qui ont joué de la musique après l'heure dans leur cabaret. — 1 franc à Delaval, pour abandon de voiture. — 2 francs à Durez César pour embarras de la voie publique. — 1 franc à Becker pour défaut de balayage. — La même peine à Castelain Eugène, qui a tenu son cabaret ouvert après l'heure; à Nivelle Charles et Maulaud, pour défaut de plaque à leurs voitures; à Nassens Marie, pour injures; à S... Jeanne et Emma, pour jet de mortier sur la porte d'un voisin. — 11 francs à Crinière Emile, pour tapage injurieux et nocturne. — 2 francs à Windlouez J., qui a dérangé le voisinage par un homme ivre. — Ghislynde Pierre, poursuivi pour jeu de hasard, est acquitté.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du 2 juin 1904

L'audience s'est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. BROQUART, juge de paix; ministère public, M. VILAIN, commissaire central. — Le rôle comprenait 42 affaires dont 10 ont été remises à quinzaine.

CONTRAVENTION INDUSTRIELLE. — La coopérative *Union Roubaix-Tourcoing*, n'a pas déclaré un accident survenu à un de ses ouvriers, 5 francs d'amende au directeur.

VIOLENCES. — Un tisserand, Cyrille Lecroart, âgé de 32 ans, a battu une de ses voisines et a fait du tapage. Un jour de prison pour violences et 4 francs d'amende pour tapage.

AFFAIRES DIVERSES. — Le Tribunal inflige une amende de 2 francs à Julien Ducatteau, 45 ans, tisserand, à Mouvaux, qui a battu sa femme sans autorisation. — Ferdinand Vanthomme, 25 ans, nageur à Halluin, a jeté des corps durs aux ouvriers qui se rendaient à leur travail. Il se voit infliger une amende de 4 francs. — A Jules Vermeulen, 48 ans, cabaretier, 3 fr. d'amende pour avoir occupé une bonne non munie de certificat de bonnes vie et mœurs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Eglise Saint-Antoine-de-Padoue.* — Voici le programme des pèlerinages régionaux qui auront lieu, durant le mois de juin, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue:

5 Juin. — Vendredi, à 9 heures, messe de pèlerinage de l'Externat de la Sainte-Union, rue de l'Espérance.

7 Juin. — Dimanche, à midi, messe de pèlerinage du patronage de Saint-Joseph; les chants par la société chorale de l'œuvre. — A 3 heures, vêpres chantées par la société chorale de Saint-Joseph, bénédiction solennelle du nouveau mois de communion, avec sermon. Pèlerinage du patronage Saint-Henri, de Saint-Joseph. — A 4 heures 1/2: 1° Paroisse Sainte-Elisabeth; 2° Sainte-Famille flamande de Saint-Joseph; le chant par la société chorale des jeunes filles de Sainte-Elisabeth. — A 6 heures: 1° Paroisse du Sacré-Cœur de Tourcoing; 2° Paroisse Saint-Louis de Tourcoing; le chant par la chorale des jeunes filles du Sacré-Cœur de Tourcoing.

7 Juin. — Mardi, à 7 heures 1/2, paroisse Saint-Joseph de Roubaix avec les écoles libres de cette paroisse. La messe de pèlerinage par M. le Curé de Saint-Joseph. — Paroisse Saint-Martin et paroisse Saint-Pierre de Croix. — A 5 heures 1/2 du soir, salut de Saint-Antoine, recommandaces et prières publiques. Pèlerinage de la Sainte-Union, rue du Vieil-Abreuvoir (Chant par la chorale des jeunes filles). — A 9 heures, paroisse Saint-Sépulcre de Roubaix. La messe par M. le Curé.

8 Juin. — Mercredi, à 6 heures, paroisse Saint-Martin de Roubaix. La messe par M. le chanoine Berteaux, doyen. — A 8 heures, Institut Technique. La messe par M. l'abbé Tillie, directeur. — A 9 heures, les paroisses de Lannoy, Anseaing, Anseaing, Avelin, Baisieux, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martin, Gruson, Flers, Le Sart, Forest, Gruson, Hem, Lezennes, Lys, Sailly, Toufflers, Tressin, Wimille, Leers-Bocage, Halluin, Bondues, Linselles, Roncq, Saint-Léonard, Saint-Roch, Wattrelos. Célébrant: M. l'abbé Pollet, vicaire-doyen du canton. — A 4 heures du soir, le collège du Sacré-Cœur de Tourcoing. Le chant par les élèves du collège. — A 5 heures du soir, l'oratoire de la Sainte-Union de Tourcoing. Le chant par la chorale des élèves. — A 8 heures du soir, bénédiction solennelle de la statue de Saint-Michel. Sermon.

9 Juin. — Jeudi, à 8 heures 45 du matin, les paroisses du Sacré-Cœur de Roubaix, de Saint-Eloi de Tourcoing, de Mouvaux (Confirmés): M. le Curé de St-Eloi. — A 8 heures du soir, bénédiction solennelle de la statue de Notre-Dame de Lourdes. Sermon.

10 Juin. — Vendredi, à 3 heures 1/2 du matin, l'école des Frères de la rue d'Alsace. Le chant par les élèves. — A 8 heures du soir, bénédiction solennelle d'une pieta (statue). Sermon.

12 Juin. — Dimanche, à 7 heures 1/2, Tiers-Ordre, fraternité des hommes de Roubaix et de Tourcoing. La messe et le sermon par M. le Directeur de la Fraternité. Les chants par la chorale des œuvres. Communion des hommes. — A 10 heures, pèlerinage de la paroisse Saint-Antoine: grand'messe chantée par la société chorale. — A 3 heures, vêpres, bénédiction solennelle de la Croix du Jubilé. Cortège de la Croix portée par les jeunes gens de la paroisse. Sermon. — A 5 heures, patronage de Saint-Christophe de Tourcoing. Le chant par la chorale de l'œuvre. — A 6 heures, paroisse Sainte-Anne de Tourcoing. Le chant par la chorale.

13 Juin. — Lundi, fête de Saint-Antoine: A 5 heures 1/2, à 6 heures 1/2 et à 7 heures 1/2, messes de communion générale. — A 10 heures, pèlerinage de la paroisse Notre-Dame de Roubaix. Grand'messe célébrée par M. l'abbé Evrard. Messe de Palestrina exécutée par un groupe de chanteurs de la ville. — A 3 heures, vêpres solennelles présidées par M. le Doyen de Saint-Christophe. Pèlerinage de la paroisse Saint-Christophe de Tourcoing. Panégyrique de saint Antoine. — A 8 heures du soir, deuxième panégyrique de saint Antoine pour la classe ouvrière. Salut solennel.

19 Juin. — Dimanche, à 6 heures 3/4, pèlerinage de la fraternité des Sœurs du Tiers-Ordre de Roubaix. Le chant par la société chorale de l'œuvre. — A 7 heures 1/2, messe du pèlerinage de la réunion dominicale des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la rue Pellart. Le chant par la chorale de l'œuvre. — A 10 heures, grand messe, pèlerinage des œuvres de Saint-Michel, messe exécutée par la société chorale de ces œuvres. — A 3 heures, paroisse du Très-Saint-Rédempteur, vêpres solennelles chantées par la chorale de cette paroisse. Le sermon par M. le Curé du Très-Saint-Rédempteur. — A 5 heures, paroisse Saint-Vincent-de-Paul de Wattrelos. Le chant par la société chorale de cette paroisse. — A 5 heures 3/4, paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Le chant par la société chorale des jeunes filles de cette paroisse. — A 6 heures 1/2, la réunion dominicale de Saint-Joseph de Roubaix.

26 Juin. — Dimanche, à 10 heures, grand'messe chantée par la société chorale de Saint-Joseph, rue de la Paix. Pèlerinage des œuvres d'hommes et de jeunes gens de la paroisse Saint-Martin de Roubaix. — A 5 heures du soir, pèlerinage de la paroisse Notre-Dame de Tourcoing. Œuvre de la Sainte-Famille flamande. Œuvre du Cercle catholique. Le chant par la société chorale de la paroisse.

Prédicateur du Pèlerinage: M. l'abbé Devos, missionnaire.

— *Un pèlerinage d'hommes à l'église du Sacré-Cœur.* — Dimanche prochain, 5 juin, aura lieu dans l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le pèlerinage annuel des hommes. Ce pèlerinage a pour but de rappeler l'imposante cérémonie qui eut lieu, il y a trente ans, sous la présidence de M. le Doyen de Saint-Martin. En juin 1874, Roubaix, *représenté spécialement par les hommes* de la ville, se consacrait au Sacré-Cœur de Jésus dans l'église qui venait d'être érigée en son honneur. Nous ne doutons pas que tous les hommes faisant partie des œuvres, cercles, conférences, associations, confréries, etc., ne se fassent un bonheur de renouveler cet acte de foi. A sept heures, messe de pèlerinage *pour tous les hommes* de Roubaix, puis consécration des pèlerins et de leurs familles au Sacré-Cœur.

Les Premières Communions

A TOURCOING. — L'Institution du Sacré-Cœur célébrait hier jeudi, cette belle et touchante cérémonie. Les premiers communiants se trouvaient au nombre de 67: aussi la chapelle s'est-elle trouvée trop étroite pour contenir la foule de parents et d'amis. C'est M. l'abbé Locomte, supérieur, qui a officié, et qui a prononcé l'allocution de circonstance. La chorale de l'Institution a chanté la messe de Dephanie, sous la direction de M. Alphonse Heinrich.

Aux vêpres, l'assistance a encore été tout aussi considérable. Le sermon a été donné par M. l'abbé Mainil, préfet des études, qui a pris pour thèse les devoirs négatifs et positifs des parents envers leurs enfants, et les obligations des enfants vis-à-vis de leurs parents. Une procession du Saint-Sacrement a eu lieu dans les cours de l'établissement. A citer la magnifique décoration de la chapelle qui, pour la première fois, était éclairée à l'électricité.

A MARCQ-EN-BAROEUL. — Les premières communions ont eu lieu jeudi, dans la chapelle de l'Institution de Marcq. Dix élèves se sont approchés pour la première fois de la Sainte-Table. Une assistance choisie était présente à tous les offices de la journée.

A COMINES. — Cent cinquante enfants, dont quatre-vingt-dix garçons et soixante jeunes filles, ont fait, hier jeudi, leur première communion. Le R. P. Boulanger a, pendant la messe de communion, prononcé une allocution qui a produit une très grande impression.

A QUESNOY-SUR-DEULE. — C'est le jour de la Fête-Dieu, que les enfants de la paroisse ont fait leur première communion. Pendant la première messe, deux petites filles ont été prises d'une indisposition passagère. Elles ont reçu des soins dans la sacristie.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).

Les relations entre Boulogne-Calais et Roubaix-Tourcoing

Le 2 juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je remarque que dans votre numéro daté 2 juin, vous reproduisez une lettre adressée par M. le Préfet du Nord à M. Dron, mentionnant que le groupe direct pour Roubaix-Tourcoing, du train express 2250 qui se sépare du groupe de Lille à Armentières pour emprunter le raccordement de Rouges Barres n'a été que *définitivement utilisé*. Ceci ne me surprend aucunement, car cet avantage n'ayant pas encore été porté suffisamment à la connaissance du public, les Roubaisiens et Tourquennois ignorent encore l'existence de ces voitures directes qui leur donnent de grandes facilités.

Je suis revenu de Boulogne le mois dernier deux fois avec ce train, et me suis trouvé en présence de voyageurs qui ignoraient complètement la marche de ce train et qui croyaient devoir se rendre à Lille pour arriver à Roubaix. A mon avis, si ce service était mieux connu, les voyageurs deviendraient plus nombreux et les dépenses seraient compensées.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc...

Un voyageur.

L'entrée du Cimetière par la rue du Cartigny

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les commerçants de la rue du Cartigny se plaignent de ce qu'il n'existe pas, au Cimetière, à l'entrée située dans cette rue, une salle d'attente, comme il en existe aux autres entrées. Grande Rue et rue Ampère. Ils espèrent que la commission municipale compétente mettra à l'étude cette question si importante pour les patentés de ce quartier.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, nos salutations empressées.

Les patentés de la rue du Cartigny.

Rappel au reglement

Croix, le 2 juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Un conseiller municipal de la 2e section, M. Devuyst, depuis qu'il fait partie de l'opposition, s'est déjà vu gratifier de deux procès-verbaux dressés par un garde-champêtre, sur l'ordre exprès du citoyen maire, pour abandon de voiture la nuit, sur la voie publique.

Depuis de longues années déjà, M. Devuyst laisse son véhicule sur la rue, en face de sa demeure et jamais personne du voisinage n'a trouvé à s'en plaindre. Ce dernier avait compté sans la haine ridicule de son ancien camarade d'école, qui s'empresse vite de recourir aux mesquines tracasseries dont il possède si bien le secret. Voilà donc maintenant l'honorable M. Devuyst sous la surveillance rigoureuse de la police locale.

M. le maire, qui se préoccupe tant de faire respecter ses arrêtés municipaux, quand il s'agit d'adversaires, pourrait-il dire pourquoi il est le premier à les enfreindre? Car il semble à juste raison qu'il soit en défaut, quand il se promène en bicyclette à dix heures et demie du soir, sans la lanterne réglementaire.

Pourquoi M. le maire tolère-t-il que M. Desbarbieux, principal locataire de la cité Saint-Eloi, rue de l'Amiral-Courbet, laisse opérer les vidangeurs après l'heure fixée par le règlement?

Pourquoi accorder plus de faveur à certain gros entrepreneur qui obstrue la voie publique avec des tas énormes de matériaux de construction, sans exiger qu'une lanterne y soit placée, la nuit?

Deux poids et deux mesures, telle est la caractéristique de notre municipalité...

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un ami du droit et de la justice.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Jean Vatican. — Tout dépend des circonstances où vous vous trouvez. Exposez votre cas au bureau de l'état-civil. — *Un Roncho.* — 1° Oui; 2° Le déclarer à la douane. — *Un intéressé* 25.50. — Non, puisqu'il a remboursé. — *Un lecteur assidu* 105. — Nous ne donnons pas de renseignements de ce genre. Consultez le Bottin. — *N. N.* 19. — Le *Berliner Tageblatt*. — *E. D. A. à Tourcoing.* — Exposez ce travail à la vitrine d'un magasin. — *C. M.* — Lille, Seclin, Carvin, Lens, Arras.

H. D. R. — La question est, au moins, oiseuse. Les manuels de politesse n'ont rien à voir ici, c'est le cœur seul qui dicte la façon d'agir.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise; mais elle dure....

Ce que durent les roses,
L'espèce d'un matin...

L'avis fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

CONCERTS & SPECTACLES

TOURCOING. — *Concert public.* — La fanfare *Les Intimes* exécutera, le dimanche 5 juin 1904, à cinq heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants: 1° Marche militaire (A. Bihielis); 2° *Emira*, ouverture (H. Escudié); 3° *Santiago*, valse (A. Corbin); 4° Air varié pour baryton, soliste M. Victor Scohy, (Montagne); 5° Fantaisie originale (Humbert); 6° *Bella Bucca*, polka (Wittmann).

La renommée des **VOITURES D'ENFANTS** appartient sans contredit aux **GALERIES LILLOISES**. On y trouve en effet un choix et un bon marché uniques. Demander tarif.

Voir modèles réclame à 19 fr. 95 — 24 fr. 95 — 29 fr. 95 — et 39 fr. 95. 53716

NORD

UN GRAVE ACCIDENT A MAUBEUGE. — Deux ouvriers transportaient une caisse pesant 300 kilos environ d'un wagon de la Compagnie du Nord à un wagon de tramway de Villers-aire-Nicole, lorsqu'un des madriers qui sert de pont se rompit sous le poids. La caisse, ayant glissé, tomba sur les reins de l'un des ouvriers, nommé Alexandre Fanon, qui fut gravement blessé aux reins.

VISITEZ, VISITEZ la plage de *Malo-Terminus*. Tous propriétaires au bord de la mer. Grande vente de terrain au comptant et à tempérament. 55328

Galeries Lilloises: Epicerie, Confiserie. 57893

PAS-DE-CALAIS

EXPOSITION DU NORD DE LA FRANCE. — La Compagnie du Nord mettra en marche le train spécial ci-après, chaque dimanche, jusqu'à nouvel avis, pour Arras: De Lille, départ de Lille, à 9 h. 13 matin, arrivée à Arras à 10 h. 42, après avoir desservi toutes les gares du parcours. Le retour s'effectue au départ d'Arras à 8 h. 54 soir, pour rentrer à Lille à 11 h. 09 soir.

LE CONGRES DES SOCIETES SAVANTES A ARRAS. — L'Académie des lettres, sciences et arts d'Arras, a résolu de provoquer la réunion d'un congrès de la France et de la Belgique, pendant l'Exposition régionale qui doit avoir lieu à Arras en 1904.

Ce congrès se tiendra du jeudi 7 au dimanche 10 juillet prochain: son programme, dont nous publions ci-après l'avant-projet, n'a rien de limitatif, et sera complété suivant les indications que l'on voudra bien suggérer.

En dehors des quatre séances de travail qui se tiendront dans la Salle des concerts, l'Académie organisera des visites à l'Exposition et aux monuments de la Ville, des promenades et excursions archéologiques, des auditions musicales comportant celles du festival permanent, enfin un banquet par souscription.

Jeudi 7 juillet, à deux heures et demie, séance publique annuelle de l'Académie dans les salons de l'Hôtel de Ville. Vendredi 8 juillet, matin, première séance de travail: « Histoire de l'art dans la région »; après-midi, deuxième séance: « Histoire des industries diverses. »

Samedi 9 juillet, matin, première séance de travail; « Histoire des langues et de la littérature »; après-midi, quatrième séance: « Les monuments historiques classés par provinces ». Dimanche 10 juillet, conférence de clôture. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Léonce Villart, rue des Capucins, 9, à Arras.

LE CRIME DE VENDIN-LE-VIEIL. — On se souvient du crime commis le 6 mars dernier, à Vendin-le-Vieil: un vieux rentier de 80 ans, M. Duclermortier, ancien maire, fut assommé à coups de maillet. La gendarmerie se livra aux plus actives recherches, pourchassa les chemineaux, opéra des perquisitions dans de nombreuses maisons. Et, à la suite de certains bruits, elle porta ses soupçons sur un sieur Lefebvre, dit Polette, qui avait travaillé chez M. Duclermortier. Lefebvre vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

MAISON DE MELLE-LEZ-GAND
Collège des Joséphites
Cours préparatoires. — Humanités.
Ecole supérieure de commerce et d'industrie.
48567

EN BELGIQUE — VERS LES ARDENNES

On nous écrit le 25:

Jamais pendant les jours de la Pentecôte, pareille affluence de voyageurs ne fut constatée vers les Ardennes, Dinant-sur-Meuse et les célèbres Grotte de Han. Lundi, un train spécial organisé par un grand journal français amenait à lui seul à Han-sur-Lesse, 600 voyageurs partis de Paris à cinq heures du matin et qui grâce à l'excellente organisation du service des grottes, purent aisément visiter celles-ci, passer trois heures à Dinant et rentrer avant minuit à Paris.

Ajoutons à cela 300 automobiles environ qui, par suite de courses, traverseront cette région et firent halte à Han.

Ce joli coin de la Belgique et les riantes vallées qui la sillonnent reviennent à ce moment du printemps leurs aspects les plus pittoresques.

BELGIQUE

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

Dimanche ont lieu, on le sait, les élections pour le renouvellement par moitié des conseils provinciaux; il y aura lieu aussi de conférer les mandats nouveaux créés par la loi du 18 avril 1893 sur l'augmentation du nombre des conseillers provinciaux.

Nous allons indiquer comment, au moins dans les grandes lignes, la lutte se présente dans les diverses provinces.

Nous commençons aujourd'hui par les provinces de Brabant et d'Anvers. Nous compléterons demain ce tableau:

ANVERS

Le Conseil comprenait 73 membres, dont 23 libéraux, appartenant tous aux cantons d'Anvers; les autres conseillers sont catholiques.

Par suite de l'augmentation de la population, Anvers et Borgerhout doivent avoir un conseiller en plus.

L'élection porte donc sur 39 mandats, se répartissant ainsi entre les divers cantons:

Anvers, 24; Borgerhout, 7; Duffel, 2; Puers, 3; Hérenthals, 3.

Dans chacun des trois cantons d'Anvers, il y a trois listes complètes: catholique, libérale et socialiste.

A Borgerhout, les libéraux présentent une liste incomplète en concurrence avec la liste catholique.

Dans les autres cantons, il n'y a pas de lutte sérieuse entre divers partis politiques. On signale seulement de Puers une éclosion extraordinaire de listes catholiques dissidentes. Il y en a bien cinq.

Et maintenant, quel sera le résultat de la bataille? Les catholiques n'ont rien à perdre et tout à gagner. A Borgerhout, ils l'emporteront haut la main: dans les cantons ruraux, la partie est aussi gagnée d'avance et rien ne dit que les 24 sièges d'Anvers resteront au pouvoir de libéraux. Même si cela était, les catholiques compteraient encore, dans le nouveau Conseil, 51 sièges sur 75.

BRABANT

Le Conseil provincial du Brabant se compose actuellement de 52 libéraux, 32 catholiques et 7 socialistes.

Les cantons dans lesquels il y a lutte sont:

1° Dans l'arrondissement de Bruxelles: Saint-Josse-ten-Noode (sortants: 5 libéraux); Ixelles (sortants: 5 libéraux); Saint-Gilles (sortants: 3 libéraux); Molenbeek-Saint-Jean (sortants: 4 libéraux); Laeken (sortants: 3 libéraux); Hal (sortants: 3 catholiques); Vilvorde (sortants: 3 catholiques); Lennik (sortants: 3 catholiques). Au total donc, sortants: 20 libéraux et 9 catholiques.

2° Dans l'arrondissement de Louvain: Louvain, 1er canton (sortants: 3 catholiques); Louvain, 2e canton (sortants: 4 catholiques); Glabbeek (sortant: 1 catholique). Au total donc, sortants: 8 catholiques.

3° Dans l'arrondissement de Nivelles: Nivelles (sortants: 2 libéraux et 2 socialistes); Jodoigne (sortants: 2 libéraux et 1 socialiste). Au total donc: 4 libéraux et 3 socialistes.

Il y a donc dans toute la province 24 libéraux sortants, 17 catholiques et 3 socialistes, au total, 44 sièges à conférer, plus un siège nouveau à Anderlecht et un autre à Molenbeek-Saint-Jean, soit *46 sièges*.

Dans l'arrondissement de Bruxelles, il y aura lutte, dimanche prochain, dans neuf cantons.

Voici, comment la lutte se présente dans chacun de ces cantons:

Canton d'Anderlecht. — Trois listes en présence: Catholiques, libéraux et socialistes. Le ballottage est inévitable et se fera probablement entre catholiques et libéraux.

Canton de Saint-Josse-ten-Noode. — Trois listes en présence: Cartel libéral-socialiste, catholiques, indépendants.

Canton de Saint-Gilles. — Trois listes en présence: Catholiques, libéraux et socialistes. Le ballottage est certain et se fera très probablement entre libéraux et catholiques.

Canton de Laeken. — Trois listes en présence: catholiques, libéraux et socialistes. Le ballottage est possible.

Canton de Molenbeek. — Trois listes en présence: Catholiques, libéraux et socialistes.